

# MAIRIE DE BERZY LE SEC

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 20 mars 2017

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil dix-sept et le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

**Etaient présents:**

Mms et Mrs Sérurier Bernard, , Georgelin Michel, Vecten Gaëtan, Dubos Martine, Dumortier Jean-Michel, Gladieux Laurent, Guilliot Colette, Massias Olivier, Fourier Baptiste.

**Absents excusés :** Gohier Philippe.

Mr Vecten a été élu secrétaire.

### 1/ Compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Guilliot Colette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian Deulceux, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

**Section d'Investissement.**

Dépenses:	<b>163 127.82 euros.</b>
Recettes:	<b>125 954.31 euros.</b>

**Déficit** de la section d'investissement : **37 173.51 euros.**

**Section de fonctionnement.**

Dépenses:	<b>209 064.94 euros.</b>
Recettes:	<b>255 525.75 euros.</b>

**Excédent** de la section de fonctionnement: **46 460.81 euros**

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2/ Compte de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
  - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3/ Affectation de résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Christian Deulceux, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016: considérant les opérations régulières. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SI	Résultat 2016	Restes à réaliser 16	Solde restes à réaliser	chiffres à prendre en cpte. Affect R.
INV.	- 2 853.34		- 37 173.51			- 40 026.85
FON.	+ 142 513.79		+ 46 460.81			+ 188 974.6

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), décide d'affecter ce résultat somme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre 2016:	+	188 974.6
Affectation obligatoire		40 026.85
Solde disponible affecté comme suit :		
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</b>	+	<b>148 947.75</b>
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>		<b>40 026.85</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2016 (001)</b>	-	<b>40 026.85</b>

décide à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 tels que décrits ci-dessus.

### 4/ Subventions 2017

Le Conseil Municipal fixe les subventions accordées pour 2016, comme suit :

Comité d'animation	2 100 euros
ASPAM	3 600 euros
Association GLOBULES	100 euros
Association BERZYK	2 100 euros
BSA	2 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits immédiatement et s'engage à porter la somme de 10 000 € au budget primitif 2017 chapitre 65 article 6574 de la section de fonctionnement.

### 5/ RIFSEEP

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle  
Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels :

Montants annuel maximal pour l'IFSE : 600 €  
Montants annuel maximal du complément indemnitaire : 600 €

## 6/ DETR 2017

Le Maire présente le devis JVS pour l'achat d'un nouveau logiciel pour la gestion administrative

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. De retenir le devis de la société JVS qui s'élève à la somme de 4 489.20 € toutes taxes comprises (3 741 € hors taxe).
2. Demande qu'un dossier DETR soit préparé.
3. Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

## 7/ Amortissements 2017.

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire définit que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante

Bien a amortir	Valeur du bien	Numéro inventaire	Durée amortissement
Etude 2016	2 755.18	210-2015-04	15
Enfouissement USEDA	35 581.01	1602-2016-04	15
Acquisition immobilière	72 100.00	1604-2016-09	30
Fenêtres secrétariat	7 071.60	1603-2016-15	15
Vallet Saunal	2 527.36	1502-2015-05	15
Env. Service	6 782.00	1502-2015-05	15
Ameublement logt comnal	870.85	1402-2016-05	3
Panneau marché campagnard	156.00	1503-2016-14	3
Nettoyeur	2 400.00	1503-2016-07	5
Tente cérémonie	5 083.81	1503-2016-10	5
Equipement logement communal	4 132.82	1402-2016-06	5
Main Courante	904.80	1602-2016-09	5

## 8/ Remboursement exceptionnel

Monsieur le maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que Jérôme Kaczka à dû avancer pour le compte de la commune la somme de 53.00 € auprès de la société CARECO.

Le maire propose qu'un virement soit effectuer sur son compte bancaire afin De le rembourser.

L'ensemble du conseil Municipal donne un avis favorable pour le remboursement de 53.00 €

## 9/ Programme des travaux 2017

La commune a déposé 4 dossier au FDS 2017. Les demandes seront scinder en deux années :

2017 : Route de Chazelles et Lucien Lernoùld.

Sur une autre année : Route de Noyant et Route de Chaudun.

La commission travaux s'est réunie dernièrement, voici son bilan des travaux de voirie à prévoir :

◇ Rue de la sucrerie

◇ Sente de la procession à la rue Saint Antoine

Travaux à la salle :

◇ faire le revêtement de la scène

◇ Refaire la plaque dans la salle

Autres travaux :

◇ maison 1, rue Fernand Sigler : travaux de rénovation à prévoir ( toiture électricité chauffage isolation fenêtres ...)

◇ Installer un muret le long des douves

## 10/ Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal :

◇ le devis pour la rénovation du logement situé 1 , rue Fernand Sigler à Berzy le Sec 02200.

◇ Le plan prévisionnel de financement de l'opération

DEPENSES HT		
Coût du projet	19 807.00 €	
RECETTES		
DSIL	5 942.10 €	30 %
Commune de Berzy le Sec	13 864.9 €	70 %
<b>Total recettes</b>	<b>19 807 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

◇ le projet de rénovation du logement

◇ Le devis présenté

◇ Le plan prévisionnel de financement

Et autorise le maire à faire une demande de subvention au titre de la DSIL.

## 12/ Autorisation du Maire

**Le maire propose au Conseil d'autoriser** la rétrocession du terrain cadastré B538. En effet une partie du terrain B539 leur appartenant a servi à la création d'un parking lors des travaux de requalification de la rue Jean Petitjean. Il convient donc de procéder à un échange.

Le Conseil Municipal étant favorable à l'unanimité à cet échange, il autorise le Monsieur le Maire à le certifier par écrit aux Consorts BUJSKI.

## 11/ Questions diverses

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.*

**Fait à BERZY LE SEC, le 24 mars 2017**  
**Le Maire, C.Deulceux.**